

SECURITE A LA MAISON



L'avis des Experts Economies d'énergie :

- + Bien repérer les risques, c'est les anticiper.
- + Adapter sa maison à ses habitants réduit fortement les dangers.
- + Agir dans la précipitation favorise les accidents.
- + Réaliser seul des travaux compliqués est dangereux. Faites-vous aider par un professionnel.
- + En moyenne, un accident coûte entre 100 et 500 euros¹ (coûts directs + arrêt de travail)

¹ Source : Guide pratique de l'Anah, « Les accidents de la vie courante », 2006
http://www.anah.fr/fileadmin/anahmedias/Textes_et_publications/Broch-accidents.pdf

LES RISQUES

Selon l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat), 80 % des français pense que la maison n'est pas un lieu à risques¹. Pourtant, chaque année en France, des millions d'accidents domestiques sont à déplorer. S'ils sont généralement bénins, ils peuvent toutefois avoir de graves conséquences. Pour prévenir ces dangers quotidiens, il faut avant tout repérer les risques !

LES RISQUES ÉLECTRIQUES

Avec la multiplication des appareils électroménagers, hi-fi et informatiques, ou les aménagements dans un logement les installations électriques se compliquent. Elles peuvent devenir dangereuses quand les fils et les prises sont mal adaptés à la puissance appelée ou quand les dispositifs de protection sont insuffisants ou trop vieux. L'électricité peut provoquer :

- > des départs d'incendie,
- > des électrisations (choc électrique provoquant une tétanie des muscles),
- > des brûlures,
- > un arrêt respiratoire ou cardiaque (en cas d'électrocution).

L'évolution des technologies a permis de renforcer la sécurité dans les normes les plus récentes.

Quel est l'endroit le plus dangereux de mon installation électrique ?

Le risque électrique est présent partout où le courant passe : fils, prises, interrupteurs et certaines parties des appareils. Ce risque augmente considérablement :

- > si votre installation est vétuste,
- > si vos appareils ont des défauts,
- > si vous ne disposez pas d'équipements de sécurité préconisés par la réglementation actuelle : disjoncteur différentiel à faible sensibilité (30 mA), prises et équipements reliées à la terre...

Comment savoir si mon installation est défectueuse ?

Votre installation présente des risques d'électrocution importants :

- > si vous entendez des grésillements lors de l'allumage ou de l'extinction d'un appareil,
- > si vos fils sont en partie dénudés,
- > si le disjoncteur principal se déclenche intempestivement,
- > si les prises de courant sont mal fixées au mur...

Dans ce cas, **faites rapidement appel à un électricien**.

Comment savoir rapidement si mon installation présente une protection insuffisante ?

Votre installation présente une protection insuffisante des personnes si elle est équipée d'un seul disjoncteur différentiel de 500 ou 650 mA (boîtier standard en entrée de logement). En effet, la protection nécessaire est de 30 mA selon la norme NF C15 100. Un tableau électrique moderne ne comporte plus de fusibles à cartouche mais des disjoncteurs sur les différents circuits (éclairage, prise, force). Vous pouvez y vérifier la présence de disjoncteurs ou interrupteurs différentiels repérés « 30 mA » et dotés d'une fonction de test.

Existe-il d'autres facteurs aggravant le risque électrique ?

Oui. La gravité d'une électrisation dépend aussi :

- > de la présence d'eau à l'endroit de l'accident,
- > de l'intensité du courant,
- > de la durée de son passage dans le corps qu'elle traverse,
- > de la surface de la zone en contact avec l'électricité,
- > de l'état de la peau (sèche ou mouillée),
- > de la nature du sol (conducteur ou non).

LES RISQUES LIÉS AUX INSTALLATIONS DE GAZ NATUREL

La sécurité est l'une des principales obligations des fabricants d'équipements au gaz naturel, qui ont mis au point des systèmes sûrs. A vous, de votre côté, de prendre toutes les précautions qui s'imposent.

En outre, un diagnostic gaz est obligatoire lors d'une vente d'un logement, lorsque l'installation gaz date de plus de 15 ans. Cette intervention permet de contrôler l'installation et de détecter d'éventuelles anomalies.

Quelles sont les principales causes de la diffusion de monoxyde de carbone dans l'atmosphère de mon logement ?

L'intoxication au monoxyde de carbone (CO) est le risque principal dû à un mauvais entretien de l'installation de gaz naturel qui peut engendrer une combustion incomplète du gaz naturel (mais aussi du bois, du charbon ou du fioul).

Une intoxication au monoxyde de carbone peut survenir dans ces conditions :

- > si les appareils de chauffage et de production d'eau chaude sont mal entretenus : une mauvaise combustion en résulte,
- > si votre logement est mal ventilé (et plus particulièrement les pièces où sont situés vos équipements de chauffage et de cuisson),

² Source : AFNOR

- > si le conduit de fumée n'a pas été ramoné régulièrement : les produits de combustion ne peuvent pas s'évacuer correctement vers l'extérieur et risquent de se propager à l'intérieur du logement,
- > si les appareils ne sont pas utilisés conformément aux prescriptions du fabricant (raccordement...).

Faites appel à un professionnel pour entretenir et contrôler votre installation

Y-a-t-il un risque d'explosion ?

Le risque d'explosion dû à une fuite de gaz sur un appareil de cuisson est actuellement fortement limité car tous les modèles depuis 2010 (et la majorité d'entre eux depuis plusieurs années) sont équipés d'un dispositif de sécurité de flamme qui coupe automatiquement, dans un délai inférieur à une minute, l'arrivée du gaz dans le cas d'une extinction de la flamme.

De plus, le gaz est odorisé de manière à être décelé très rapidement.

LES INCENDIES

Selon l'Anah, toutes les 2 minutes, un incendie se déclare en France. Les causes sont multiples.

- > Les défauts des installations électriques : appareils en mauvais état, courts-circuits et surcharges (surintensité) provoquent le quart des sinistres (Anah).
- > Les appareils à combustion : défauts d'étanchéité par exemple. Veillez à ce que votre appareil de chauffage d'appoint (à gaz naturel ou à pétrole), votre cheminée et/ou votre chaudière soient en bon état en faisant régulièrement appel à un professionnel qui pourra les diagnostiquer.
- > Les produits inflammables et les mégots de cigarette mal éteints.

À noter : la fumée (nocive) se propage plus rapidement que les flammes. C'est la principale source de mortalité lors d'un incendie.

La cuisson d'aliments peut-elle provoquer un incendie ?

Une friteuse ou un bain à l'huile peuvent s'enflammer si des projections ou des débordements entrent en contact avec la flamme.

Les matériaux modernes sont-ils plus inflammables ?

Difficilement inflammables aujourd'hui, les matériaux modernes produisent en revanche des gaz toxiques chauds et asphyxiants. Ces gaz endommagent vos poumons et peuvent avoir des répercussions neurologiques, cardio-vasculaires ou irriter les yeux... Si vous êtes dans une pièce enfumée, placez un mouchoir humide sur le nez et **respirez l'air situé près du sol**.

LES AUTRES ACCIDENTS

Les chutes, chocs, glissades, brûlures, coupures ou encore les noyades sont responsables de 450 000 hospitalisations par an en France³.

Portes et fenêtres : quelles sont les situations à risque ?

Toutes portes et fenêtres peuvent entraîner des pincements lors d'une fermeture brusque et non contrôlée. Un choc contre la vitre provoque également des bris de glace coupants. Par ailleurs, les fenêtres à guillotine et basculantes sont plus dangereuses car la vitre peut se retourner complètement et cogner une personne située sur son passage.

L'aménagement intérieur : à quoi faut-il faire attention ?

De nombreuses chutes, chocs et glissades sont provoqués par des angles de table saillants, des escaliers ou des poutres ayant une hauteur de passage trop faible, des rallonges qui traînent, des tapis qui rebiquent... Les marchepieds, escabeaux, échelles, lits en hauteur (interdits aux enfants de moins de 6 ans) et escaliers peuvent également être la cause de chutes violentes.

Brûlures et coupures : quelle est la pièce la plus dangereuse ?

Ces accidents interviennent majoritairement dans la cuisine. C'est le lieu où sont généralement manipulés les objets coupants et les liquides très chauds. Attention aux plaques de cuisson encore chaudes !

Quels sont les risques dans la salle de bains ?

Cette pièce peut présenter des risques :

- > d'intoxication par les médicaments ou les produits cosmétiques,
- > de brûlures par l'eau chaude,
- > d'électrocution par la manipulation d'appareils électriques en milieu humide,
- > de glissades.

À noter : plus rares, les noyades concernent les jeunes enfants qui ne savent pas encore nager ou se relever dans la baignoire. Or, 10 cm d'eau suffisent. Ne laissez donc jamais un jeune enfant dans son bain sans surveillance...

L'éclairage peut-il être source d'accident ?

Oui, quand il est insuffisant. Il peut être alors source de chutes et de chocs.

³ Source : Anah, <http://www.anah.fr>

⁴ Source : www.norme-electricite.com

LES SOLUTIONS

Pour éviter les accidents de la vie domestique, des règles élémentaires de prudence, du bon sens et quelques aménagements sont nécessaires...

SE PROTÉGER DES RISQUES ÉLECTRIQUES

Pour que votre installation électrique ne présente aucun danger, il faut veiller à son bon état de fonctionnement et la sécuriser. Aujourd'hui, le diagnostic technique de l'installation électrique est obligatoire, lors de la vente de votre logement, pour toute installation datant de plus de 15 ans. Établi par **un professionnel certifié**, il détermine, suivant des exigences de sécurité bien définies, les risques électriques encourus par les nouveaux propriétaires ou leurs locataires.

A quoi sert un disjoncteur électrique ?

Un disjoncteur électrique est un dispositif de protection contre les surintensités. On distingue les dispositifs de protection des biens (coupe-circuit) et ceux de protection des personnes (dispositif différentiel).

Le disjoncteur général vous permet d'interrompre l'alimentation électrique de votre logement en cas d'urgence.

La réglementation recommande dorénavant dans les bâtiments neufs l'utilisation de dispositifs différentiels pour prévenir le risque d'électrocution. Ils détectent les fuites de courant à la terre, par exemple lorsque l'enveloppe métallique d'un appareil électrique se retrouve accidentellement sous tension.

Qu'est-ce qu'un tableau de répartition ?

Toute installation électrique doit comporter en tête un appareil de commande et de protection facilement accessible (en général le disjoncteur de branchement) et un dispositif de protection différentielle (taré le plus souvent à 500 ou 650 mA). Le tableau de répartition regroupe les dispositifs de protection et commande l'ensemble de votre installation électrique. Il comporte les **borniers** de répartition et de subdivision des différents circuits d'alimentation, les coupe-circuits correspondants et les **borniers** de prise de terre.

Quels sont les autres dispositifs de protection des installations électriques ?

Pour être conforme à la réglementation actuelle, votre installation doit comporter :

- > des disjoncteurs divisionnaires, placés sur chaque circuit, qui éviteront de déclencher le disjoncteur général en cas d'anomalie,
- > une protection différentielle 30 mA par groupe de circuits,
- > une **mise à terre** pour chaque circuit,

Par ailleurs, vos circuits seront sécurisés s'ils comportent trois fils, dont un relié à la terre. Dotez également votre logement de prises ayant une **broche de mise à terre** (de type 2P+T) et un **détrompeur**, permettant d'éviter tout mauvais branchement sur la prise. La mise à la terre permet l'évacuation du courant électrique en cas de défaut.

Quelles sont les précautions à prendre lors du branchement de gros appareils électriques ?

Certains gros appareils, comme le congélateur, ne doivent pas être branchés directement sur une petite prise, car cela risque de la faire chauffer. L'idéal est donc de les relier directement au tableau électrique par une ligne dédiée et protégée. L'usage des multi-prises est à éviter. Utilisez plutôt des blocs de prises avec interrupteur.

Mon disjoncteur général se déclenche souvent. Pourquoi ?

Si votre disjoncteur général se déclenche fréquemment sans raison valable, cela peut tout simplement signifier que la puissance que vous avez souscrite n'est plus adaptée aux appareils que vous utilisez. Contactez votre fournisseur d'énergie pour modifier votre contrat.

Ou plus grave, cela peut être dû au contact d'un fil par court-circuit.

Si vous constatez que le disjoncteur d'un circuit se déclenche, vérifiez quels appareils sont sous tension simultanément : la puissance appelée peut être trop importante ou l'un d'eux peut être défaillant.

Enfin, si vous constatez qu'un disjoncteur différentiel 30 mA déclenche sur un groupe de circuits, vous êtes en présence d'une « *fuite de courant* » caractéristique d'un appareil défaillant. En cas de doute, faites appel à un professionnel.

SE PROTÉGER DES RISQUES LIÉS AUX INSTALLATIONS DE GAZ NATUREL

La sécurité est l'une des principales obligations des fabricants d'équipements au gaz naturel, qui ont mis au point des systèmes sûrs. A vous, de votre côté, de prendre toutes les précautions qui s'imposent. En outre, un diagnostic gaz est obligatoire lors d'une vente d'un logement, lorsque l'installation gaz date de plus de 15 ans. Cette intervention permet de contrôler l'installation et de détecter d'éventuelles anomalies.

Quelles sont les précautions à prendre avec ma chaudière au gaz naturel ?

Pour un maximum de performance et de sécurité, faire vérifier votre chaudière une fois par an est obligatoire. Pensez donc à souscrire un contrat d'entretien avec un chauffagiste professionnel. Celui-ci comporte :

- > Une visite d'entretien annuelle,
- > Le réglage de votre chaudière,
- > La vérification de 4 points clés de sécurité sur votre installation.

En option, si vous le souhaitez, le professionnel pourra proposer des prestations complémentaires : ramonage (contrôle de la vacuité du conduit), contrôle du circuit de chauffage, prise en charge des frais de remplacement des pièces défectueuses, intervention chrono dans la journée...

Et avec mon conduit de fumées ?

Pour plus de sécurité, effectuez le ramonage et le contrôle de la vacuité du conduit de fumée. **Le ramonage du conduit de fumée est obligatoire au moins une fois par an** et le contrôle de son état général par un professionnel doit être effectué tous les trois ans pour les conduits tubés (revêtement en inox ou en aluminium). Ce ramonage annuel est indispensable. Il permet d'éviter l'encrassement ou même l'obstruction du conduit et le refoulement de gaz (notamment de monoxyde de carbone) à l'intérieur de votre logement.

Qu'est-ce que le système Vissogaz ?

Il existe aujourd'hui un système de raccordement cuisson qui protège efficacement contre les risques de fuite : le système Vissogaz.

Le système Vissogaz est composé de 3 éléments :

- > Un robinet d'arrivée de gaz naturel à pas de vis (ou robinet à obturation automatique intégré, ROAI).
- > Un flexible à raccords vissables (TFEM) qui protège efficacement contre tout risque (déboîtement, notamment lorsque vous tirez votre cuisinière pour nettoyer derrière, par exemple).
- > Un pas de vis normalisé à l'entrée de l'appareil de cuisson.

Avec le système Vissogaz, vous pouvez utiliser 3 types de tuyaux flexibles (TFEM) :

- > Sans armature (durée de vie : 5 ans)
- > Avec armature (durée de vie : 10 ans)
- > Métallique, en acier inoxydable, sans limite de durée de vie (recommandé).

Et le thermocouple ?

Il s'agit d'une innovation aussi pratique que rassurante, conçues pour vos appareils de cuisson au gaz naturel, qui coupe automatiquement le gaz naturel en cas d'extinction accidentelle de la flamme. De même, si on tourne la manette sans allumer la flamme, il n'y a aucune arrivée de gaz. Sur les fours, ce système de sécurité est obligatoire depuis 1996, et sur les plaques de cuisson, il l'est depuis le mois de mars 2010.

De plus, sur certains fours, le brûleur s'arrête automatiquement à l'ouverture de la porte et se rallume à sa fermeture. Depuis longtemps, les appareils de cuisson gaz naturel sont équipés d'un système de stabilisation de flamme qui améliore la résistance de la flamme aux courants d'air, que le débit soit faible ou fort. Le dispositif de coupure automatique est donc plus fiable.

Pourquoi l'entretien de mes bouches d'aération est-il indispensable ?

Les bouches ou les grilles d'aération sont indispensables au bon fonctionnement de votre installation au gaz naturel. Ces aérations doivent être régulièrement nettoyées, dépoussiérées et rester dégagées car, pour brûler dans des conditions correctes, le gaz naturel a besoin d'air neuf en permanence.

Veillez donc à ne jamais obstruer vos grilles d'aération ni le bas des portes (en raison du détalonnage) : une insuffisance d'air ou une mauvaise évacuation des gaz brûlés peuvent entraîner la formation de monoxyde de carbone.

SE PROTÉGER DES RISQUES D'INCENDIE

Lorsqu'un incendie se déclare, vous n'avez que quelques minutes pour essayer de l'éteindre. Si le feu continue de progresser, il faut fuir. Au bout de 3 minutes, le feu atteint déjà 600 °C et dégage des fumées hautement toxiques.

Quels sont les matériels de protection à ma disposition ?

Tout d'abord, il est conseillé d'avoir un extincteur chez soi, placé dans un endroit facilement accessible, proche de votre cuisine, par exemple. Veillez à ce que chaque adulte sache le faire fonctionner, ainsi que tous vos enfants âgés de plus de 8 ans.

Choisissez un modèle inférieur à 6 kg pour que tout le monde puisse s'en servir.

Installez aussi des détecteurs de fumée DAAF (détecteur autonome avertisseurs de fumée). Ces petits boîtiers à piles déclenchent leur sirène quand de la fumée est détectée. Disposez-les à proximité des chambres à coucher, pour réveiller les occupants pendant la nuit en cas de danger. Le détecteur de fumée sera rendu obligatoire à partir de 2015 dans tous les logements.

Quelles précautions dois-je prendre avec mes conduits de fumée ?

Les conduits de cheminée et de chaudière à gaz doivent être ramonés deux fois par an, dont une fois pendant la période de chauffe.

Comment se protéger d'un feu qu'on ne peut plus éteindre ?

Si vous n'avez pas réussi à étouffer le feu avec un extincteur, un chiffon humide ou une couverture, prévenez les pompiers puis réfugiez-vous dans une pièce éloignée ayant une fenêtre donnant sur la rue (si possible). Fermez bien la porte, calfeutrez-la avec des chiffons et arrosez-la si vous pouvez. Ouvrez la fenêtre et manifestez-vous pour que les secours vous repèrent. Attention, n'utilisez jamais d'eau pour éteindre un feu d'origine électrique : prenez un extincteur à poudre.

SE PROTÉGER DES AUTRES TYPES D'ACCIDENTS

La maison est un lieu plus particulièrement dangereux pour les enfants et les personnes âgées : angles de murs au niveau de la tête, rallonges et prises électriques à portée de main, produits ménagers sous l'évier, couteaux dans le tiroir... La règle d'or : adaptez votre maison aux personnes les plus fragiles !

Comment protéger les enfants ?

Plusieurs dispositifs simples existent pour éviter les mauvaises surprises : cache-prises, barrières en haut et en bas des escaliers, protections pour les angles de tables et les meubles bas... Rangez vos produits dangereux dans un meuble sous clef et rangez vos rallonges inutilisées.

Comment protéger les personnes âgées ?

Pour réduire les risques de chute, désencombrez votre maison : enlevez les tapis, regroupez les objets d'utilisation quotidienne au bas des placards, ne laissez pas de plantes vertes au sol ni de fils électriques. Vous pouvez également installer des barres d'appui près du lit, dans la douche, à côté des WC...

Je suis bricoleur. Quelles sont les précautions à prendre ?

Lorsque vous bricolez, respectez bien les consignes de sécurité. Surtout, ne dépassez pas vos capacités, ne vous énervez pas et sachez vous faire aider. Beaucoup d'accidents arrivent dans la précipitation... N'oubliez pas de vérifier que votre contrat de responsabilité civile couvre bien les tiers, c'est-à-dire un ami qui viendrait à se blesser en vous aidant par exemple.

Comment savoir si mes balcons sont bien sécurisés ?

Les rambardes de balcons ainsi que des cages d'escaliers doivent avoir au minimum 1 mètre de haut et un écartement des barreaux inférieur à 9 cm⁵. Vérifiez régulièrement leur bonne stabilité.

Et pour les escaliers ?

Vos escaliers seront moins dangereux si les marches sont régulières et si l'endroit est bien éclairé.

BUDGET

- > Le prix pour le remplacement d'un tableau électrique général se situe autour de 1 500 HT⁵.
- > Le remplacement des appareils sanitaires d'une salle d'eau coûte entre 3 400 à 4 100€ HT.

LES TRAVAUX D'ADAPTATION POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Si vous envisagez de faire réaliser des travaux visant à adapter votre habitat aux personnes à mobilité réduite, certains organismes peuvent vous aider à financer votre projet :

- > votre caisse de retraite principale ou complémentaire,
- > l'Anah (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat),
- > l'ALGI (Association pour le Logement des Grands Infirmes).

Vous pouvez également bénéficier :

- > d'un Prêt Conventionné (PC)
- > d'un Prêt d'Accession Sociale (PAS), non cumulables avec le prêt à taux zéro.
- > de l'installation, du remplacement ou de la mise aux normes de la plomberie, de l'électricité et du gaz.

⁵ Source : Anah

BONS GESTES

PROTÉGEZ VOS PRISES

- > Si vous avez de jeunes enfants au sein de votre foyer, équipez chaque prise, située au niveau du sol, de cache-prise ou installez des prises à éclipses.
- > Ne laissez jamais traîner de rallonges reliées à une prise car les enfants peuvent les porter à la bouche.

GAZ : ENTRETENEZ LA FLAMME

- > Nettoyez régulièrement les brûleurs de votre gazinière. Témoin d'une bonne combustion, la flamme doit être tendue et de couleur bleue. Elle doit apparaître dans chaque orifice.
- > N'oubliez pas de vérifier l'étanchéité de vos tuyaux souples et de les changer, comme les tuyaux flexibles métalliques, avant la date de péremption inscrite dessus !

ÉLECTRICITÉ : BRICOLEZ SANS DANGER

- > Si vous voulez intervenir sur votre installation d'électricité (ajout d'une prise, réparation d'un circuit...), coupez obligatoirement le courant ! Il vous suffit de débrancher le coupe-circuit (fusible), le dispositif différentiel ou encore le disjoncteur général.

SÉCHEZ-VOUS LES MAINS !

- > Dans la cuisine ou la salle de bains, n'utilisez pas d'appareil électrique si vous avez les mains mouillées. Cela vaut aussi pour l'extérieur, quand il pleut.

NE JOUEZ PAS AVEC LE FEU

- > Placez les allumettes, briquets et autres allume-feu hors de portée des enfants.
- > Ne fumez jamais au lit.
- > N'utilisez pas de liquide pour raviver des braises.
- > Un chauffage d'appoint mobile ne doit pas fonctionner plus de quelques minutes d'affilées.
- > Ne surchargez pas vos multiprises.

APPAREILS DE CUISSON

- > Ne laissez pas les enfants s'approcher des cuisinières, four à micro-ondes, friteuse ou autocuiseur lorsqu'ils fonctionnent pour éviter les risques de brûlures.
- > Ces appareils doivent être bien stabilisés.
- > Utilisez ces appareils de manière rationnelle, sans précipitation.

ÉVITEZ LES GLISSADES

- > Utilisez des antidérapants pour le fond de la baignoire et de la douche.
- > Installez des barres de maintien pour les personnes à mobilité réduite.
- > Équipez vos portes de WC et de salles de bains de serrures pouvant s'ouvrir de l'extérieur pour pouvoir porter secours à une personne qui est tombée ou prise d'un malaise.

F.A.Q.

Comment éviter les glissades dans un escalier ?

Disposez un adhésif antidérapant sur la bordure de vos marches. Si votre escalier est recouvert d'un tapis, fixez-le soigneusement à la fois sur les marches et sur les contremarches.

Les poignées de fenêtres de mes pièces sont accessibles aux enfants. Que puis-je faire pour éviter un accident ?

Vous devez munir ces poignées de fermetures de sécurité pour leur en interdire l'ouverture. De même, choisissez des entrebâilleurs non manipulables par des enfants. Enfin, ne placez jamais sous une fenêtre un mobilier qui puisse servir de marchepied (radiateur bas, table basse, estrade...).

Que comprend un diagnostic gaz ?

Obligatoire lors de la vente de l'habitat, lorsque l'installation gaz date de plus de 15 ans, cette intervention permet de détecter les éventuelles anomalies :

- > de la tuyauterie fixe,
- > du raccordement des appareils de cuisson,
- > de la ventilation,
- > de la combustion des différents appareils.

En cas de Danger Grave Immédiat (DGI), le technicien procédera immédiatement à la mise en sécurité de votre installation. Dans tous les cas, il vous remettra un dossier comprenant les points défectueux détectés. Il n'y aura plus qu'à faire appel à un chauffagiste, à un plombier...

Comment entretenir ma chaudière ?

L'établissement d'un contrat avec un professionnel est indispensable pour la maintenance de vos installations de chauffage, que vous soyez propriétaire ou locataire. Différentes formules vous sont proposées. Choisissez au minimum un contrat qui comprenne la visite annuelle de votre chaudière (**obligatoire**), la vérification de la sécurité et son nettoyage. Des prestations comme le ramonage, la prise en charge des pièces de remplacement, le contrôle du circuit sont également envisageables.

Qu'est-ce que le diagnostic électrique ?

Le diagnostic électrique, qui concerne toutes les ventes d'habitats dont l'installation électrique a plus de 15 ans, permet de connaître le niveau de sécurité de votre installation électrique et d'en identifier les points faibles.

« L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 est réalisé dans les parties privatives des locaux à usage d'habitation et leurs dépendances, en aval de l'appareil général de commande et de protection de l'installation électrique propre à chaque logement, jusqu'aux bornes d'alimentation ou jusqu'aux socles des prises de courant. L'état de l'installation intérieure d'électricité porte également sur l'adéquation des équipements fixes aux caractéristiques du réseau et sur les conditions de leur installation au regard des exigences de sécurité. » (Décret n°2008-384 du 22 avril 2008 - art. 1, source www.legifrance.fr)

Je fais installer un insert dans ma cheminée.

Quelles sont les précautions à prendre ?

Chargé de récupérer la chaleur de votre foyer pour mieux chauffer votre pièce, l'insert de cheminée dégage des fumées beaucoup plus chaudes que celles d'un foyer ouvert. Pour éviter tout incendie dans le conduit de fumée, il faut faire appel à un professionnel pour l'installation de l'insert. Il s'assurera que le conduit est de suffisamment bonne qualité. Si besoin, il devra enduire l'intérieur des parois d'une couche de protection et d'étanchéité.

Une lampe halogène est-elle dangereuse ?

Ce type de lampes, non dangereux en soi, émet cependant beaucoup de chaleur. Méfiez-vous des incendies ! Ne les placez pas près de voilages ou en-dessous d'un plafond en dalles isolantes de polystyrène.

Mon logement est équipé de radiateurs électriques.

Quelles sont les précautions à prendre ?

Faites vérifier que leur résistance est bien protégée.

Sans cette précaution préalable, il existe un risque d'incendie (nappes, voilages ou tapisseries situées à proximité). Ne posez donc rien dessus.

A noter : choisissez des appareils portant la marque **NF électricité**.

Je me suis déjà brûlé sous ma douche. Comment éviter que cela ne recommence ?

Nous vous recommandons de faire régler votre installation afin que la température de l'eau arrivant au robinet ne dépasse pas les 50 °C (la température minimale réglementaire de votre ballon de chauffage est de 60 °C). Si vous n'avez pas de mitigeur thermostatique, pensez à ouvrir d'abord votre robinet d'eau froide pour éviter toute mauvaise surprise, puis déclenchez l'eau chaude. Rappelons que la pose d'un mitigeur permet, outre la sécurité sur la température d'eau assurée par la butée intégrée, des économies d'eau par le maintien de la température même avec un débit réduit.

Je dois percer mon mur. Comment éviter les fils électriques ?

Si vous réalisez vous-même ces travaux, coupez d'abord le disjoncteur général de votre installation électrique. Si vous avez besoin d'une source d'électricité pour le fonctionnement de votre perceuse, coupez le **compteur divisionnaire** sur le circuit concerné par votre intervention et utilisez une rallonge pour relier votre outil au circuit actif. Enfin, souvenez-vous que les fils électriques encastrés circulent en général à la verticale ou à l'horizontale. Vous pouvez donc imaginer leur parcours en repérant leurs points d'entrée et de sortie (prises). Si vous n'êtes pas sûr de vous, ne vous lancez pas seul. Faites appel à un professionnel.

ANNEXES

LEXIQUE :

- > **Électrisation** : passage du courant électrique dans le corps humain. Lorsque l'électrisation aboutit au décès de la victime, on parle d'électrocution..
- > **Borniers** : dispositif de connexion conducteur servant à accorder plusieurs conducteurs électriques entre eux.

- > Mise à la terre : la terre est un élément conducteur capable d'évacuer un courant électrique. La mise à la terre consiste à utiliser ce retour naturel pour se protéger des risques d'électrocution, en reliant les équipements métalliques à la masse terrestre.
- > Conducteur : en électricité, un élément est dit conducteur quand il laisse passer facilement le courant. Par exemple, les métaux sont de très bons conducteurs.
- > Tension électrique : la tension électrique représente la circulation d'un champ électrique le long d'un circuit. Elle se mesure en Volts (V).
- > Broche de mise à terre : dispositif de connexion engagé dans une prise et chargée de relier l'appareil électrique branché sur la prise à la terre.
- > Détrompeur : dispositif mécanique permettant d'éviter les erreurs de branchement sur des prises sans broche de mise à terre. Les prises de courant actuelles (2 phases + terre) ne permettent qu'une seule et unique position et ne nécessitent donc pas de détrompeur.
- > Compteur divisionnaire : système placé sur chaque partie d'une installation électrique pour en mesurer la consommation.